

Rapport administratif et financier 2019



Message du Conseil administratif	5
Membres du Conseil municipal	6
Membres du Conseil administratif	7
Résumé de l'année: 2019 en 7 coups d'œil	8
Conseil municipal 2019: résumés des séances	10

LES POINTS FORTS DE 2019

Conseil administratif & Administration	16
Développement durable	18
Aménagement	20
Social	22
Technique	24
Culture & Communication	26
Sécurité & Sport	28

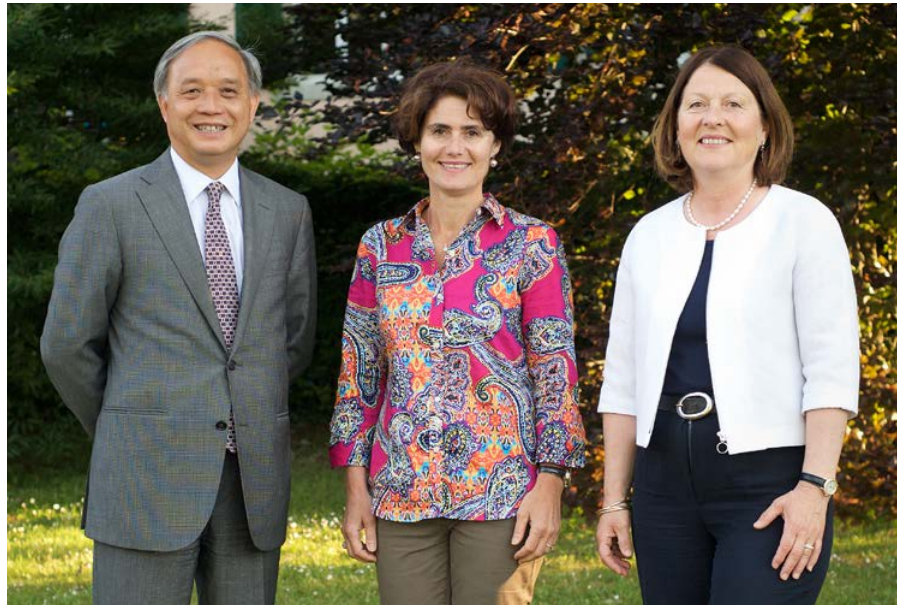
ANNEXES

Commune de Confignon: Résumé de l'exercice	32
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	36
Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon	40
Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy	44
Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex	48
Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex	52
Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève	56
Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux	60



L'avenir appartient aux
défricheurs de l'avenir.”

— *Claude Bartolone*



Le Conseil administratif

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous remettre le rapport administratif et financier pour l'exercice 2019.

Nous avons choisi de vous transmettre un rapport de la vie administrative et financière de la commune de Confignon dans une forme synthétique et aérée. Le but étant de relater les faits marquants de l'année et d'offrir une meilleure lisibilité.

Ce document vous informe sur la marche des affaires mises en œuvre, suite aux décisions prises par le Conseil municipal et le Conseil administratif, ainsi que sur les nombreuses activités déployées par la Mairie.

Le Conseil administratif désire transmettre ses remerciements aux membres du Conseil municipal et aux collaborateurs et collaboratrices de l'Administration pour leur active implication et leur engagement.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier.

Sylvie JAY

Conseillère administrative et Maire du 1^{er} janvier au 31 mai 2019

Dinh Manh UONG

Conseiller administratif et Maire du 1^{er} juin au 31 décembre 2019

Elisabeth GABUS-THORENS

Conseillère administrative

Membres du Conseil municipal



Yves Zehfus
VG



Julie Peradotto
VG



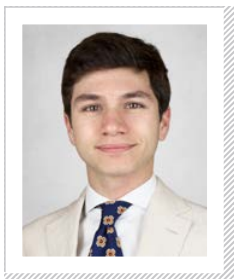
Antoinette Hofer
VG



Jean-Claude
Kormann * VG



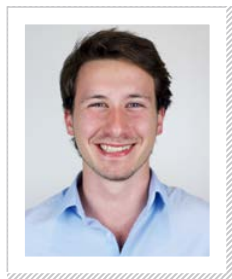
Félicien Mazzola
VG



Didier Yoann
VG



Rocco De Luca
PDC



Nicolas Fournier *
PDC



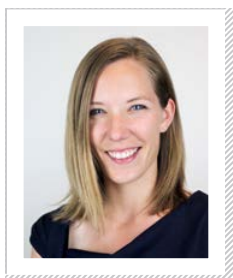
Yvan Guillaume
PDC



Barbara Marini Lopes
Silvério PDC



Elisabeth Uldry
Frossard PDC



Nathalie Von Gunten-
Dal Busco PDC



Samuel Dunant
PLR



Farid Ben-Slimane
PLR



Sebastiano Malgioglio
PLR



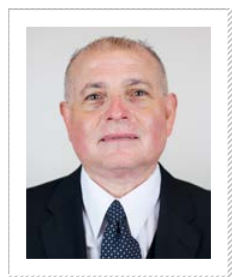
Roger Jaccard
PLR



Jean Carlo Taboada *
PLR



Xavier Francey
PLR



Guillermo Orestes
Sirena MCG

* Composition du bureau
du Conseil municipal
en 2019

Présidents:

du 01.01 au 31.05
Jean-Claude Kormann (VG)
du 01.06 au 31.12
Jean-Carlo Taboada (PLR)

Vice-présidents:

du 01.01 au 31.05
Jean-Carlo Taboada (PLR)
du 01.06 au 31.12
Nicolas Fournier (PDC)

Secrétaire:

du 01.01 au 31.05
Nicolas Fournier (PDC)
du 01.06 au 31.12
Jean-Claude Kormann (VG)

VG: Voix de gauche PDC: Parti Démocrate Chrétien PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon MCG: Mouvement Citoyen Genevois

Membres du Conseil administratif



Sylvie JAY – PLR

Conseillère administrative
et maire du 1^{er} janvier au 31 mai

En charge des dicastères suivants:

Constructions, travaux, bâtiments équipements voirie,
autorisations de construire, cimetière, sécurité, mobilité,
transports, santé et sport.

Suppléant: Dinh Manh Uong.



Dinh Manh UONG - PDC

Conseiller administratif
et maire du 1^{er} juin au 31 décembre

En charge des dicastères suivants:

Aménagement, environnement, développement durable,
finances et gestion, développement économique,
administration générale, état civil.

Suppléante: Elisabeth Gabus-Thorens.



Elisabeth GABUS-THORENS - VG

Conseillère administrative

En charge des dicastères suivants:

Politique intergénérationnelle, logement, petite enfance,
école, communication, relations avec les sociétés commu-
nales, intégration et naturalisations, culture, espaces publics
et paysage.

Suppléante: Sylvie Jay.

Résumé de l'année: 2019 en 7 coups d'œil

L'administration s'est réorganisée en 2019



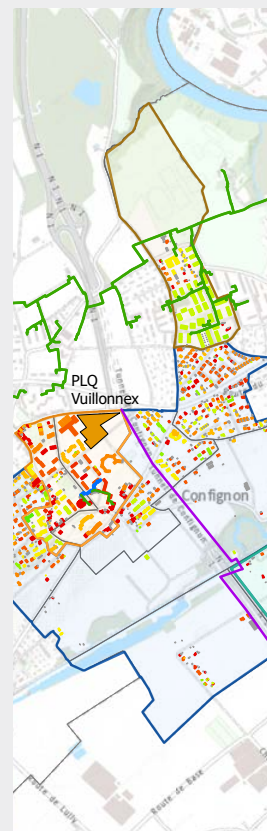
Le Conseil administratif a réorganisé le secrétariat général et l'administration communale, après le départ de son secrétaire général. Un audit de la Cour des comptes a mobilisé les services de la Mairie et les autorités. Le rapport a démontré une bonne gestion des affaires communales.

→ 01 | Conseil administratif & Administration p.16

Confignon relève des défis environnementaux conséquents

La révision du plan directeur des énergies, le nouveau règlement des déchets et différentes actions liées à la diminution des énergies fossiles ont occupé le service du développement durable. Confignon poursuit ses objectifs en sensibilisant la population aux enjeux environnementaux.

→ 02 | Développement durable p.18



La Commune imagine les futurs quartiers avec les habitants

Le Festival de l'aménagement et plusieurs ateliers participatifs ont permis à la Commune de travailler sur les grands projets d'aménagement et le plan directeur communal en collaboration avec les habitants et les associations communales. Trois promenades thématiques sont à l'étude.

→ 03 | Aménagement p.20

Solidarité et actions participatives renforcées en 2019

L'accompagnement social de toutes les générations, les restaurants scolaires et les activités de loisirs pour la jeunesse ont principalement mobilisé le pôle social. Un projet de verdissement du préau de l'école de Cressy a été préparé, en collaboration avec la population. Il sera réalisé en 2020.

→ 04 | Social p.22



Améliorer et entretenir les infrastructures



Le pôle technique œuvre durant toute l'année pour améliorer et entretenir les infrastructures et le domaine public. En 2019, le projet de chauffage à distance, la rénovation des portails du cimetière ou encore l'assainissement des bâtiments ont principalement occupé le service technique.

→ 05 | Technique p.24

Une politique culturelle intergénérationnelle

L'année 2019 a rassemblé la population autour de plusieurs manifestations et d'événements très divers. D'un théâtre déployé dans le parc de la mairie à un concours de chefs, les Confignonnois-es ont bénéficié de nombreuses occasions de rencontres culturelles intergénérationnelles.



→ 06 | Culture & Communication p.26



La sécurité et le sport au cœur de l'intercommunalité

L'offre d'activités sportives se diversifie et offre un maximum d'activités sur le territoire ou à travers des structures intercommunales. Depuis l'été dernier, les deux agents de la police municipale, destinés exclusivement à la commune de Confignon, ont intégré les séances du service technique.

→ 07 | Sécurité & Sport p.28

Conseil municipal 2019: résumés des séances

Séance du 29 janvier 2019

En ouverture de séance, Monsieur Félicien Mazzola (Voix de gauche) a prêté serment en remplacement de Madame Kaya Pawlowska, démissionnaire à fin 2018.

Le Conseil Municipal a ensuite voté une modification de son règlement du Fonds de mise en valeur et des espaces publics (FMVEP). Touchant principalement le mode de financement du Fonds, harmonisé désormais aux nouvelles règles comptables des collectivités publiques. Un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour la création de zones d'ombre et de verdure, sur l'axe vert du quartier de Cressy, a également été accepté. Dans le domaine des infrastructures, le plenum a voté deux demandes à la quasi-unanimité. Soit CHF 884'000.- sous déduction de CHF 207'000.- du Fonds intercommunal de l'assainissement (FIA) et CHF 38'000.- pour des travaux de remise en état de l'étanchéité d'un des murs de l'école de Confignon. Un dernier crédit, très important, a aussi obtenu le soutien des élus: CHF 160'000.- liés à l'engagement d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assurer le suivi du PLQ du Vuillonnex. Le projet de rénovation du cimetière a provoqué un débat animé avant un renvoi du dossier en commission des finances. A noter encore que la qualité exceptionnelle de l'organisation de l'Apéritif communal du début d'année, dans le cadre de la remise du label Cité de l'énergie, a été relevée à l'unanimité. Les élus ont remercié le Conseil administratif et les services de l'administration pour l'excellent travail.

Séance du 5 mars 2019

Lors de cette séance, les élus ont notamment débattu du crédit complémentaire de CHF 43'000.- lié au projet



de modération de trafic au chemin de Vuillonnex. Compte tenu des éléments budgétaires actuels, les élus ont préféré ajourner la décision et renvoyer cette demande à la commission des finances, pour obtenir un préavis. Le Parlement communal s'est ensuite penché sur la question du schéma directeur du rail, proposé dans le cadre de la nouvelle loi sur le réseau des transports publics. La résolution présentée sur ce sujet a été approuvée par une très grande majorité du Conseil municipal. Ce dernier a également accepté le cré-

dit de mise en conformité du local de stockage de l'école de Confignon, visant à favoriser un rangement du matériel de la salle de gymnastique plus efficient. Ces locaux seront par ailleurs insonorisés pour éviter des nuisances sonores dans l'appartement voisin. Un très long débat s'est ensuite invité sur le crédit d'étude destiné à la rénovation du cimetière. Lors d'un précédent Conseil municipal, la majorité des élus avait demandé une simple remise en état et le rafraîchissement de certains éléments, notamment le portail et les



barrières. Ils souhaitent que l'installation d'un columbarium supplémentaire soit reportée et qu'une étude de rénovation soit menée de manière plus large. Le Conseil administratif est venu avec un projet d'étude de CHF 64'000.- pour lancer une étude ad hoc. Lors des débats, partisans et opposants se sont écharpés autour des différentes variantes. Soit, d'un côté, les élus favorables à la rénovation simple du cimetière et, de l'autre, ceux désirant un cimetière plus convivial et une réflexion à plus long terme. En finalité,

même le parti ayant réclamé une étude plus large s'est rallié à l'idée d'une version light. Le crédit d'étude proposé par la Mairie a ainsi été refusé par une toute petite majorité. Et le projet de rénovation du cimetière renvoyé à des jours meilleurs. Cette séance du Conseil municipal fut aussi la dernière du secrétaire général sortant. Tous les partis politiques lui avaient préparé un message de remerciement, rédigé sous forme de faux PV de séance. Souhaitant ainsi, en chœur, une excellente retraite à un Eric Kunz très touché par ces marques de sympathie et très ému de retrouver tout le monde autour du verre de l'amitié.

Séance du 9 avril 2019

La séance s'est ouverte par les félicitations du Président, au nom de tout le Conseil municipal, aux participants de la course du Coteau à Bernex, qui a vu l'équipe de Confignon prendre la 3^e place (sur 46 équipes)! Dans ses communications, le Conseil administratif a informé le plénum d'un don à la Croix-Rouge de CHF 1.- par habitant de la commune pour le financement de l'aide apportée au Mozambique suite aux dévastations liées à un typhon particulièrement violent. Le Conseil municipal a ensuite accepté à l'unanimité un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 214'000.- pour la petite enfance. Une dépense dont l'administration communale ne maîtrise ni le montant ni les raisons, celles-ci consistant en de nouvelles normes et réglementations dont les effets provoquent d'importants coûts, majorés par l'indexation des salaires des éducateur-trice-s et le remplacement d'un civiliste par une aide-éducatrice. Tout cela ajouté à la diminution générale de revenu de pension des parents. Afin de se conformer à la loi, la Commune va également an-

ticiper les augmentations à venir pour les prochains budgets. Le Conseil municipal a logiquement enchaîné avec le crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 186'500.- toujours pour la petite enfance. On s'est félicité encore de constater que Confignon figurait parmi le top 5 des communes genevoises en termes de nombre de places de crèche par habitant. Autre préoccupation, celle de se pencher le plus rapidement possible sur le déménagement de la crèche dans des locaux mieux adaptés à ses besoins. Le Conseil administratif a, par ailleurs, rappelé son engagement à implanter la crèche dans la future maison de vie du Vuillonex. La politique des déchets, en lien avec les modifications des lois fédérale et cantonale en la matière, imposant dorénavant le paiement de la levée de leurs déchets aux entreprises, a été acceptée à l'unanimité. Mais la question du type de vaisselle mis à disposition par la Commune aux associations a fait débat: réutilisable, jetable, en plastique, recyclable? Le Conseil administratif a, en outre, précisé qu'il allait investir dans de la vaisselle réutilisable à l'effigie de Confignon. Une présentation des comptes communaux a réjoui tout le monde, puisqu'ils se caractérisent cette année par un excédent des recettes. Une bonne nouvelle principalement due à des recettes fiscales des personnes physiques supérieures, des revenus financiers inattendus (valorisation des actifs de la BCGe) et des remboursements d'assurances. Les charges de personnel ont quant à elles été parfaitement respectées. Il est également rappelé l'évolution de la valeur indicative de l'endettement, de mauvais en 2014, à excellent en 2018! Il est ainsi procédé à un remboursement de la dette de CHF 1'000'000.-. Pour animer la fin de la séance, une information du Grand Conseil qui venait de refuser le crédit d'étude sur la télé-

cabine urbaine a ravivé les discussions. Certains élus qualifiant cette décision de refus regrettable, d'autres se réjouissant de cette nouvelle. Mais, très vite, on s'est projeté dans le futur avec la volonté de mettre rapidement sur la table la ligne ferroviaire Pont Rouge – Cherpines – Bernex.

Séance du 14 mai 2019

Avec 16 conseillers municipaux présents et 3 excusés, la séance a commencé par une minute de silence en hommage à René Lindenmeyer, ancien conseiller municipal, décédé le mois précédent. Il avait notamment occupé le poste de Président de la commission des finances. La séance s'est poursuivie avec l'élection du nouveau Bureau: il s'agissait plutôt d'une rocade puisque ses trois représentants ont tous été réélus mais à des fonctions différentes: Jean-Carlo Taboada (PLR) est élu Président, Nicolas Fournier (PDC) devient Vice-Président et Jean-Claude Kormann (VG) Secrétaire. L'objet principal à l'ordre du jour était l'approbation des comptes 2018. Le Président de la commission des finances a mis en avant la qualité des rapports fournis par le Conseil administratif et l'administration. Il s'est focalisé sur les dépenses puisque, selon lui, les recettes «ne sont pas de notre maîtrise». Il a souligné qu'il n'y avait pas eu de dérapage, que les dépenses non prévues ont été compensées ailleurs. Son seul bémol: le dépassement de la subvention versée à la Fondation de la Petite Enfance de CHF 210'000.-, lié à une augmentation des charges de personnel de la Fondation et à une diminution des pensions versées par les parents. Ceci n'étant pas de la responsabilité de la Commune, les comptes ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. S'en est suivi un débat sur le

rôle du Conseil municipal quant à sa compétence à approuver les comptes des fondations et groupements liés à la Commune. Certains ont ainsi été acceptés, d'autres ont été renvoyés à la séance de juin car incomplets. Enfin, la séance s'est terminée avec les divers, lors desquels les sujets suivants ont fait l'objet de questions au Conseil administratif: la grève des femmes du 14 juin et la position des collaboratrices de l'administration communale, l'état de l'implantation de la 5G dans la commune et la politique de communication des autorités quant à l'exposition du projet d'aménagement des Hutins et de Confignon en fête. Pour finir, les 4 naturalisations à l'ordre du jour ont été acceptées à l'unanimité.

Séance du 18 juin 2019

Tout commence par une proposition de modifier l'ordre du jour pour ajouter un point concernant une motion intitulée «pour le rétablissement des zones chiens sans laisse toute l'année au parc des Evaux» qui sera renvoyée au Conseil administratif. Lors des communications du Bureau, il a été question du voyage du Conseil municipal. Se déroulant tous les deux ans, son rythme est jugé inadéquat avec la nouvelle durée des législatures de cinq ans. Une proposition est faite de terminer la législature par une sortie d'une journée. Les propositions vont de la journée de travail (visite d'un éco-quartier sur Vaud) à une journée ludique (sortie à skis). Le Bureau reviendra avec une proposition. Sebastiano Malignoglio reprend la présidence de la commission sociale à Samuel Dunant, qui siégera désormais à la commission de la culture, rocade votée à l'unanimité. S'ensuivent les votes des comptes des fondations et groupements qui avaient été repoussés d'une session:

Fondation des Evaux, Fondation du Logement, CIV, CRI. Tous ces comptes sont acceptés avec des regrets de certains élus de ne pas avoir eu à disposition l'entier des documents de gestion ou des rapports de vérificateurs. La balayeuse revient sur le devant de la scène: le crédit est accepté mais avec le souhait de revoir la politique de flotte de véhicules communaux dans un sens plus écologique. Le véhicule loué par les services extérieurs depuis trois mois et donnant entière satisfaction pourra donc désormais arborer le blason de la Commune! Deux projets ont ensuite été votés sur le siège. Un crédit d'investissement pour une étude intercommunale de besoins culturels dans le secteur de Bernex Est d'un montant de CHF 31'000.-, tenant compte de la rétrocession d'un tiers par Bernex et d'un tiers par Onex. Et un crédit d'investissement de CHF 36'000.- destiné à la mutation des lignes téléphoniques en technologie IP, ainsi que le remplacement des coffrets des centraux téléphoniques de la mairie et de la salle communale.

Séance du 24 septembre 2019

En préambule de sa séance du 24 septembre, le Conseil municipal a auditionné un collaborateur de Swisscom concernant la technologie 5G tant décriée. Il a notamment expliqué que cette technologie permettra de réduire les rayonnements par rapport à la 4G. D'autre part, selon ce spécialiste, les normes helvétiques sont plus strictes que chez nos voisins qui ont une marge de rayonnement de 10 % plus élevée. Il a été ensuite détaillé les motifs pour lesquels le secrétaire général, entré en fonction au mois de février, a quitté son poste à la fin de l'été. Peu présent à la Mairie et peu intéressé par les dossiers de la Commune, M. Philippe Meyer a re-

connu lui-même ses difficultés à gérer l'administration communale et, malgré des efforts demandés par le Conseil administratif, la situation ayant continué à se dégrader jusqu'à l'été, les deux parties ont préféré mettre un terme à leur collaboration. Madame Elena Giarro, secrétaire générale adjointe, responsable du pôle social, a été nommée secrétaire générale ad interim jusqu'à la fin de l'année. Une idée novatrice de structure de gouvernance horizontale partagée à trois, accompagnée d'un renforcement à la base de l'administration, a été soumise au Conseil administratif pour 2020. Cette formule a été acceptée, de ce fait il n'y aura pas d'appel d'offre pour un nouveau secrétaire général. Le Conseil municipal a ensuite approuvé la demande de crédit d'investissement de CHF 38'000.- pour la réfection des portails du cimetière. Ces travaux urgents ne remettent pas en cause la possibilité de réaliser une étude plus large dans les années à venir afin d'améliorer et d'agrandir le cimetière. Les élus ont renvoyé dans les commissions compétentes des projets de délibération concernant, d'une part, la modification des statuts du groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud qui gère les accueillantes familiales de jour en renforçant également le capital de dotation. La part pour Confignon est prévue à CHF 25'956.-.

D'autre part, le projet de promenades thématiques, visant à mettre en valeur le paysage et le patrimoine historique de Confignon, a fait l'objet d'une demande de crédit pour sa réalisation. Sur les trois promenades étudiées depuis plusieurs mois, deux tracés ont été sélectionnés par le Conseil administratif pour une mise en œuvre entre 2020 et 2021. A savoir une promenade dont l'itinéraire passe autour de la plaine de l'Aire et une deuxième emmenant les promeneurs du bourg de Confignon jusqu'au Signal de Bernex.

Le montant de mise en œuvre de ces deux parcours didactiques s'élève à CHF 463'000.- comprenant la production des contenus d'information, des aménagements légers et des supports de communication. Ce crédit englobe également la mise en place de panneaux de signalisation indiquant les bâtiments et autres sites administratifs de Confignon. Le point culminant de cette séance a été la présentation du budget 2020. Ce dernier présente un excédent de charges de CHF 791'400.-. La raison principale de ce déficit s'explique par une baisse vertigineuse de la péréquation intercommunale, passant de CHF 1'686'000.- à CHF 469'000.-. Cette diminution s'explique par les variations des recettes fiscales, car la péréquation se calcule sur les recettes perçues lors du dernier exercice bouclé. Les comptes 2018 affichaient en effet une part de recettes fiscales de CHF 11'181'758.- alors qu'en 2017 elle n'était que de CHF 9'038'420.-. Au niveau des charges, il est à souligner que la nouvelle structure RH proposée par l'administration permet de baisser sensiblement le budget alloué aux RH. En raison notamment du non remplacement du secrétaire général, poste qui aurait sensiblement augmenté les charges salariales. Le secteur des charges d'exploitation connaît une augmentation de CHF 71'677.-. Un travail d'optimisation a été réalisé pour éviter une trop forte hausse. Les charges dites de transfert, comprenant les différentes fondations et groupements, grimpent de CHF 335'956.- suite à une réévaluation plus proche de la réalité des coûts de la Petite enfance. Au final, le budget de fonctionnement 2020 présente un total de charges de CHF 15'336'745.- et des recettes s'élevant à CHF 14'542'345.-. L'excédent de charges est de CHF 791'400.-. Le montant alloué aux investissements pour l'année 2020 s'élève quant lui à

CHF 2'748'500.- aux dépenses et CHF 100'000.- aux recettes, ce qui représente des investissements nets présumés de CHF 2'648'500.-. Le Conseil municipal a renvoyé ce budget dans les commissions compétentes pour traitement. Le vote du budget 2020 aura lieu lors de la séance du 12 novembre.

Séance du 10 décembre 2019

Dans sa dernière séance de l'année, le Conseil municipal a été informé de la nouvelle réorganisation du secrétariat général pour l'année 2020. Les élus ont également découvert la nouvelle technique de nettoyage à l'eau, utilisée dans les bâtiments communaux, permettant de réduire autant que possible l'utilisation de produits chimiques. Les conseillers municipaux ont ensuite étudié plusieurs crédits, acceptant en premier lieu un montant de CHF 190'000.- pour une étude concernant la création de promenades thématiques sur le territoire de Confignon. Le Conseil municipal a également accepté une dépense d'un montant de CHF 23'500.- pour une étude liée à la réfection du chemin des Marais. Le Parlement communal a, en revanche, refusé à la quasi-unanimité, une demande de crédit de CHF 170'000.- en vue de la réalisation d'une œuvre d'art sur la place du village. Deux motions, émanant du PDC, ont ensuite été renvoyées au Conseil administratif. La première réclamant un assainissement de sites pollués du côté du Vallon de l'Aire et la seconde proposant à la Mairie de revoir les aménagements paysagers de la place du village. Avant de se retrouver autour de la traditionnelle marmite de l'Escalade, les élus ont encore débattu autour de la pétition lancée par le Tennis-club, réclamant aux autorités de les aider à trouver un site pour déplacer leurs activités sur la commune.



Nos actes ne sont éphémères qu'en apparence. Leurs répercussions se prolongent parfois pendant des siècles. La vie du présent tisse celle de l'avenir.”

— *Gustave Le Bon*

Les points forts de 2019



Le Conseil administratif à l'écoute des habitants

Le Conseil administratif a vécu une année 2019 intense et a travaillé en parfaite collégialité, tant du côté des Grands Projets d'aménagement que des difficultés financières rencontrées par la Commune et les nombreux dossiers en cours. L'année a été marquée par le départ de notre secrétaire général Eric Kunz et par un audit de la Cour des comptes sur notre gestion des grands projets d'aménagement.



Conseil administratif

Cour des comptes. Constats encourageants et recommandations positives

En 2018, des habitants suspectant des dysfonctionnements dans la gestion des Grands projets d'aménagement en cours dans la Commune ont alerté la Cour des comptes. Le Conseil administratif et l'administration communale se sont mobilisés pour apporter toutes les informations à la Cour. Le 13 décembre, la Cour a rendu un rapport saluant notamment la conscience, l'implication et la vision claire du Conseil administratif dans les travaux en cours, au Vuillonex et aux Cherpines.

Les magistrats de la Cour ont reconnu une bonne gestion de la Commune, relevant une bonne organisation dans la gestion du personnel et de l'administration, tournée vers le futur grâce aux performances d'outils et de processus internes « d'un niveau rare et remarquable » pour une Mairie de la taille de Confignon. Plusieurs recommandations formulées dans le rapport ont été accueillies avec intérêt par les autorités d'une Commune prête aux changements attendus. Les services et pôles tels qu'ils ont été réfléchis devraient donc dorénavant se stabiliser après la vague de départs et d'arrivées qui a marqué ces trois dernières années.

Trois co-secrétaires généraux piloteront la Mairie

Le départ de notre secrétaire général, a poussé le Conseil administratif à réfléchir à une gouvernance adaptée à sa taille et à ses ressources. Une co-direction à trois personnes, chacune responsable des différents pôles de l'administration communale, a été mise en place durant l'année 2019 pour une entrée en fonction effective dès le 1^{er} janvier 2020. Un bilan de cette réorganisation sera effectué après la première année de fonctionnement.

La Commune compte 36 employés communaux: 15 à temps plein et 21 à temps partiel

Administration

La flexibilité et la cohésion du personnel communal ont permis à notre organisation de surmonter les difficultés rencontrées en 2019 suite à des changements importants au sein de l'administration.

La Mairie réorganise ses services depuis 2017 pour faire face à des départs à la retraite et assurer la mise en place d'une équipe solide afin de permettre le développement de la Commune.

Départs à la retraite et arrivées au sein de l'administration:

- Marie-Hélène Blondin, réceptionniste à la Commune depuis 17 ans, a pris une retraite bien méritée.
- Eric Kunz, secrétaire général en poste durant 19 ans, a quitté la commune durant le printemps 2019.

- Philippe Meyer avait été choisi pour reprendre la fonction de secrétaire général dès le mois de février 2019. Après quelques mois d'occupation du poste, le Conseil administratif et M. Meyer ont décidé, d'un commun accord, de mettre un terme à cette collaboration.
- Dans l'intervalle, le Conseil administratif a nommé Elena Giario, secrétaire générale adjointe en charge du pôle social, au poste de secrétaire générale ad intérim jusqu'à fin décembre 2019.
- Laetitia Cherubini, collaboratrice en contrat à durée déterminée par le passé, a été engagée dès le 1^{er} janvier à 30 % pour poursuivre l'archivage de la Commune et apporter son soutien aux manifestations communales.

Comptes 2019: année satisfaisante

Alors que les estimations fiscales pour l'année 2019 étaient moroses, la Commune a eu l'agréable surprise d'avoir des recettes supérieures aux estimations remises par l'Administration fiscale. Tout au long de l'année, le Conseil administratif et les services ont toutefois veillé aux dépenses communales puisque notre budget était déficitaire de CHF 255'000.- lors de son adoption. Après les résultats en dents de scie de ces dernières années, la prudence dans les dépenses est toujours préconisée. Finalement, la Commune enregistre un boni de CHF 711'843.17, grâce à une maîtrise des charges de personnel et d'exploitation stricte et à des revenus fiscaux supérieurs aux prévisions. L'assiette fiscale globale s'est élevée à environ CHF 12.4 mios contre un budget prévu de CHF 11.1 mios. Cette bonne nouvelle est tempérée puisque l'année 2020 s'annonce difficile en termes de fiscalité, en raison de l'entrée en vigueur de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).

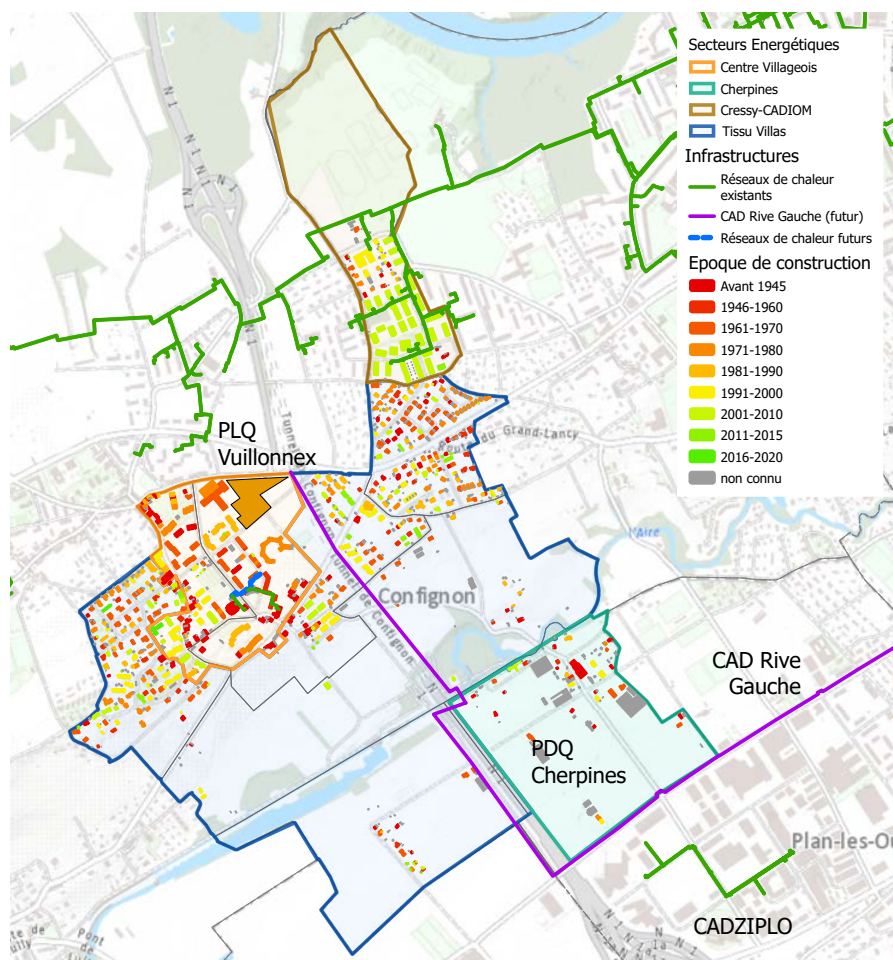
Et encore

- La Mairie a distribué 1'315 cartes journalières de CFF au prix de 39.- en 2019.
- En 2019, la commune comptait 36 employés communaux: 15 à temps plein et 21 à temps partiel.
- 146 cartes d'identité ont été commandées directement à la Mairie en 2019.
- Le nombre d'habitants à Confignon a diminué, en passant de 4'646 en 2018 à 4'635 en 2019.
- Les services communaux ont réorganisé les places de travail des collaborateurs pour plus d'efficience.
- La Mairie de Confignon a accueilli la population du lundi au vendredi de 8h à 12h et le mercredi de 17h à 18h30.

Confignon poursuit sa transition énergétique vers la société à 2000 watts

De nombreux défis pressants sont à relever en matière de durabilité et d'environnement, à Confignon comme partout ailleurs.

C'est en nous fixant des objectifs, en mesurant les avancées réalisées, puis en révisant ce qui doit l'être, que nous pouvons évoluer dans la meilleure direction souhaitable. En remplissant ce rôle, nous maintenons un cadre de vie de qualité, avec le concours de tous les acteurs actifs sur le territoire communal.



Vision directrice territoriale et mesures par secteurs énergétiques (source: Amstein + Walther).

Révision du Plan directeur des énergies - PDÉ

Dans le PDÉ 2012, les élus ont opté pour un scénario renouvelable et ont fixé des objectifs de diminution d'ici 2035: de 30 % pour l'énergie primaire, de 45 % pour les sources d'énergies non renouvelables (fossiles) et de 50 % pour les émissions de CO₂. L'évolution rapide de notre contexte territorial et la révision du Plan directeur communal nécessitaient une révision des leviers d'action et stratégies du PDÉ, ainsi qu'une évaluation intermédiaire de l'évolution énergétique territoriale réelle (lire encadré).

« Sortir du fossile » avec le concours de la population

La Commune poursuit cet objectif avec la mise en place de panneaux photovoltaïques et l'extension du chauffage à distance du centre villageois. Les efforts seront poursuivis et nécessitent le concours de toute la population. Grâce au programme « Sortir du fossile », une vingtaine de propriétés (immeubles et maisons à plusieurs logements) ont pu réaliser un pré-audit fournissant les informations de base, tant techniques que financières, leur permettant d'opter pour les énergies renouvelables plutôt que fossiles lors

Sortir du fossile: soutenir les initiatives privées pour une transition énergétique du parc immobilier

du changement de leur chaudière devenue vétuste ou en fin de vie. La campagne se poursuit en 2020 avec le concours des SIG et de l'OCEN auprès des propriétaires de villas individuelles. Une autre mesure incitative pour la production d'énergies renouvelables a consisté à relever la contribution communale pour l'installation de panneaux solaires, la faisant passer de CHF 350.- par adulte à CHF 1'125.- par ménage (au maximum).

Nouveau Règlement des déchets

Un nouveau règlement des déchets a été approuvé par le Conseil municipal le 9 avril 2019.

De nombreuses évolutions dans la gestion des déchets — tant au niveau législatif que des pratiques quotidiennes — ont nécessité une refonte complète du règlement de 2001 (révisé en 2006) afin de se conformer au droit supérieur en la matière (Confédération et Canton).

Un nouveau chapitre relatif à l'« Obligation et charges des entreprises pour la collecte, le transport et l'élimination de leurs déchets » a notamment été introduit afin de se conformer à l'obligation faite aux communes de supprimer la tolérance de la gestion gratuite des déchets incinérables des entreprises.

Coûts et gestion des déchets

Les statistiques 2018 sont légèrement moins positives que les deux années précédentes (taux de récupération = 51,3 %) et les données 2019 consolidées pas encore disponibles.

Pour ce qui est des coûts, 2019 marque une nette diminution de CHF 52'000.-, explicable en partie grâce à la participation des entreprises aux coûts de gestion dès le second semestre. Le coût par habitant passe de CHF 173.- en 2018 à 162.- en 2019.

Évolution énergétique territoriale

Les résultats du PDé montrent la bonne direction prise, tout en soulignant les efforts à redoubler à l'avenir.

Par habitant, entre 2012 et 2018, les diminutions relevées sont les suivantes: l'énergie primaire 4 %, la part des énergies fossiles et le CO₂ 7 %. Pour ces trois valeurs, la diminution aurait dû être multipliée par trois afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PDé 2012 vers une Société à 2000 watts et ceux de la loi fédérale sur le CO₂.

En accélérant les mesures concrètes, les objectifs intermédiaires 2035 pour une diminution de l'énergie primaire et des énergies fossiles restent atteignables. C'est moins le cas pour le CO₂, tributaire d'une mobilité plus difficilement maîtrisable.

Et encore

- Entre 2012 et 2018, la diminution des énergies fossiles des bâtiments municipaux et de la Fondation du logement est de 16 %, soit le taux visé par le PDé.
- En 2019, la part des énergies renouvelables du chauffage des bâtiments municipaux (hors Fondation du logement) est de 41,4 % (solaire, bois, biogaz, CADIOM).
- La part d'électricité Vitale verte ou soleil achetée par les habitants s'est élevée à 16 %.
- Des projets en cours pour la biodiversité: un jardin – forêt en permaculture dans le parc du CO du Vuillonnex et le verdissement de Cressy, à réaliser en 2020.
- Année d'inauguration du Léman Express: afin d'augmenter le nombre d'abonnés unireso, la subvention annuelle offerte pour 58 nouveaux abonnés passe à CHF 150.-.
- Bike to work en mai et juin: 16 employés communaux et EVE ont parcouru 4'068 kms pour se rendre de la maison au travail et économiser 586 kgs équivalent CO₂.
- Journées énergie solidaire Robin des watts à l'école de Cressy avec un projet Sud au Burkina Faso.

Vivre sur un espace évoluant vers une identité territoriale

Les planifications se sont poursuivies durant toute l'année 2019. L'importance d'une communication et d'une information pour la population est primordiale et nécessaire pour offrir une transparence. La communication fait partie intégrante de la vie d'un projet pour qu'il soit co-construit avec les principaux intéressés. Ceci a été l'un des buts du Festival de l'aménagement.



Les projets d'aménagement ne changeront pas l'aspect paysager et campagnard de Confignon.

Cherpines: répartir les droits à bâtir

Le plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines s'est poursuivi notamment par le travail de répartition des droits à bâtir. Le tableau qui définit ce dernier fait partie intégrante du PLQ. Les principes d'équité émis dans le plan directeur de quartier ont été respectés. En parallèle, se sont poursuivis les travaux pour une mise en place d'un mécanisme d'intégration dans les plans financiers des mesures de services à mobilité et à l'animation de la vie de quartier par l'ouverture des rez-de-chaussée aux activités non marchandes.

Vuillonex: une formalisation des séances de concertation

Au début de l'année 2019, la restitution des travaux de concertation pour le projet du Vuillonex a été transmise aux habitants. Novateur par sa communication, le résultat a permis de démontrer que la co-construction d'un quartier avec les actrices et acteurs est possible compte tenu de la transformation complète de l'image directrice initiale, source de base de travail. Un travail pour formaliser ces résultats en plan localisé de quartier s'est déroulé durant toute l'année.

Le pôle aménagement a poursuivi ses tâches couvrant des planifications paysagères et urbanistiques dans un but de co-construction collaborative, en toute transparence.

Promenades thématiques

L'étude de faisabilité pour la création de promenades thématiques a été menée tout au long de l'année. Un rapport final a identifié trois promenades majeures partant toutes de la place du village pour aller en direction soit du coteau, soit de la plaine de l'Aire, soit de Cressy. Ce rapport a permis d'élaborer une demande de crédit d'étude pour une mise en œuvre au Conseil municipal. Deux promenades ont été retenues, à savoir Centre-Coteau et Centre-Aire. Les mandataires rendront en 2020 les plans d'exécution et un coût précis de ces deux itinéraires pour demander les fonds nécessaires à leur réalisation.

Plan directeur communal

Cette année 2019 a vu la participation des élèves de 7P et 8P aux travaux du plan directeur communal. Après deux journées d'explications et de visites de terrain, les élèves ont réalisé des maquettes, répondu à un questionnaire et réalisé différents travaux qui ont pu renseigner les mandataires sur leur perception du territoire communal en tant que futurs adultes de Confignon.

Les maquettes ont été exposées durant le Festival de l'aménagement. Suite à cette phase de départ importante, un premier document de travail du plan directeur communal sera édité, ce qui permettra de poursuivre les concertations.

Audit de gestion

Un audit de la Cour des comptes sur la gestion et les ressources des grands projets d'aménagement de la Commune a été réalisé. Le pôle aménagement a fait preuve de transparence à l'heure de donner les différentes informations. La Cour a relevé une très bonne gestion communale et souligné l'efficacité de la communication et de l'information offertes à la population. Il a été recommandé, entre autres d'intensifier les ressources humaines du pôle aménagement, qui ne reposaient jusqu'alors que sur un seul collaborateur.

Festival de l'aménagement

La fin de l'année s'est achevée par un Festival de l'aménagement présentant l'ensemble des planifications et projets en cours sur la commune de Confignon. Après une soirée de présentation des travaux par les différents mandataires, une exposition sur quinze jours a eu lieu pour que la population puisse réagir. Ce Festival a tourné autour des thématiques d'identité territoriale, d'échelle et de temporalité. Il a permis de s'arrêter quelques instants sur ces projets afin de porter une réflexion plus large mettant en exergue la manière dont les différents projets sont interconnectés entre eux pour en faire une identité spécifique.

Et encore

- La collaboration entre Canton et Communes pour la valorisation de l'Aire s'est poursuivie avec comme point crucial la recherche de l'instrument réglementaire optimal.
- Confignon a reçu la mission du Canton de réaliser une stratégie pour les zones 5.
- Les premières réflexions sur le futur parc du Vuillonnex ont été menées afin de rendre un projet dans les temps et de bénéficier ainsi des fonds fédéraux.
- Une réflexion a démarré pour la réalisation d'une charte sur les espaces publics.

Une place pour toutes et tous

Susciter les rencontres,
abattre la méfiance.

Donner les outils pour
mener à bien ses projets.

Démontrer la confiance.

Accompagner sans se
substituer, veiller sur l'autre
sans s'imposer.

Tel est le travail du pôle
social, souvent à la
recherche d'équilibres
délicats qui demandent
beaucoup de soins.



Un repas des aînés très apprécié en mars à la salle communale.

**20% d'augmentation
du nombre de
repas servis
aux restaurants
scolaires depuis
la rentrée 2019**

Ateliers intergénérationnels de peinture avec du sable

Grâce à M. Alioune Dime, artiste sableur de renommée internationale, une centaine de personnes, dont une majorité d'enfants, a pu découvrir et expérimenter une technique créatrice passionnante. A partir de sable naturel ou coloré, avec un dessin libre sur toile ou bois et à l'aide d'un pinceau et de colle de baobab, un tableau prend forme étape par étape. 8 ateliers gratuits tout public ont réuni les générations; située au cœur du quartier de Cressy, cette activité entend participer à la création d'une dynamique de connaissance et de rencontre de ses habitant-e-s.

Local en gestion accompagnée à Cressy

Un local s'est rendu disponible au sous-sol de l'école de Cressy et un groupe de jeunes du quartier a souhaité occuper ce

lieu selon le concept du « local en gestion accompagnée »: un local confié à un groupe de responsables, qui s'y réunit librement avec les personnes qu'il choisit d'inviter, mais dont la supervision est dans les mains des Travailleurs Sociaux Hors Murs de la FASE. Leur présence dans le bâtiment scolaire nécessite beaucoup de coordination entre les partenaires: responsable du bâtiment, police municipale, TSHM et responsable du pôle social se réunissent très régulièrement, y compris avec les jeunes, pour le suivi du projet. Respect des règles, du voisinage, de la propreté des lieux... Malgré l'éternel recommencement, l'équilibre savant entre cadrage et confiance donne des résultats, les jeunes se mobilisent pour leur quartier et les professionnels continuent à les suivre de très près.

L'aide sociale individuelle

L'aide sociale individuelle a concerné cette année 55 dossiers, dont 25



sociale est destinée à l'aide administrative, particulièrement pour la population en âge AVS, la plus représentée parmi les bénéficiaires d'un accompagnement social.

Verdissement du quartier de Cressy

L'année a été marquée par la poursuite des travaux du projet de verdissement de Cressy, en collaboration avec le pôle technique et aménagement et avec la commune de Bernex. Suite aux besoins constatés et à la démarche de concertation menée auprès des habitant-e-s et des utilisateurs-trices, une étude pluridisciplinaire a été menée pour l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours. Le résultat a été présenté au corps enseignant, au GIAP, à la FASe, ainsi qu'à toute personne intéressée lors d'une séance publique; tous se sont déclarés satisfaits de la manière dont leurs différentes demandes ont été prises en compte. Le crédit d'investissement pour l'exécution des travaux sera voté en 2020.

nouveaux. 14 dossiers ont bénéficié de prestations d'aide financière sous forme de dons, 6 sous forme de prêt; les familles monoparentales représentent le 58 % des destinataires de l'aide financière. Une partie très importante du temps de la travailleuse

Recrutement en direct à Cressy

CapEmploi, le dispositif intercommunal d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes de 15 à 25 ans, organise sur notre région des recrutements en direct en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Il s'agit de mettre en relation les entreprises qui vont engager des apprenti-e-s avec les jeunes intéressé-e-s, afin que ces dernier-ère-s puissent faire valoir en présence leur intérêt et leur motivation. L'édition 2019 a eu lieu à Cressy au mois de mars; une centaine d'entretiens ont eu lieu, la jeunesse de la région était bien représentée et les entreprises ont été satisfaites de la qualité des dossiers. A refaire !

Et encore

- *Sur le budget de la solidarité internationale, la Commune a soutenu le projet de la classe solidaire 2018-2019 du Cycle d'orientation du Vuillonnex, dont des élèves de Confignon. En contrepartie de la subvention, les jeunes ont aidé au service du Repas des Aîné-e-s, avec l'ambiance en plus !*
- *Suite au départ en retraite anticipée de 2 collaboratrices, dès le 1er avril Mme Caroline Marchand a été engagée à 50 % en tant que secrétaire administrative au pôle social. Elle a repris avec brio l'ensemble du travail lié à l'organisation des manifestations et des autres prestations pour la population, plus le secrétariat de toutes les activités du pôle.*
- *A la rentrée 2019, nous avons eu le plaisir d'accueillir, grâce à l'enthousiasme et à la mobilisation de tous les partenaires concernés, une classe intégrée à l'école de Confignon, soit six élèves à besoin spécifique de 4 à 7 ans.*
- *Sans oublier: les promotions citoyennes, la programmation des nouveaux quartiers, les activités jeunesse, les fêtes des Promotions et de Noël, le soutien aux associations communales, les actions pour les aînés, les dispositifs de prévention, la Petite Enfance...*

Maintenir les infrastructures communales pour le bien des habitant-e-s

Le pôle technique œuvre durant toute l'année pour le bien de la Commune. Que ce soit au sein de son service des bâtiments ou des services extérieurs, il permet d'améliorer les conditions cadres des équipements destinés à la population, soit directement soit indirectement.



Phase SIA du projet de l'École de Cressy-Marais (Les Ateliers Lacroix, extrait du plan général, 12.2019).

Durant l'année 2019, le pôle technique a réalisé différents travaux sur l'espace public ou dans les bâtiments.

Chemin de Murlaz: mise en séparatif du réseau d'assainissement communal

La création d'un collecteur d'eaux usées a été nécessaire. En parallèle, une remise en état du collecteur d'eaux pluviales a été réalisée. Ces travaux, répondant à une obligation légale réclamant la mise en séparatif de tous les types d'eau (usées et claires), permettent à la Commune d'être pratiquement en conformité sur l'ensemble de son territoire. Le dernier tronçon planifié est celui du chemin des Hutins, qui sera mis

aux normes lors de la construction de l'immeuble du 7-9 chemin des Hutins. Ces travaux ont également conduit à l'installation d'un éclairage public en LED alors que le chemin n'en possédait pas, ainsi qu'à une mise en souterrain des lignes électriques aériennes. D'un point de vue sécurité, un trottoir a été construit.

Étude du projet du verdissement du préau de l'école de Cressy

Émanant des habitants du quartier par le biais du pôle social, le pôle technique a co-piloté toutes les études pour ombrager le préau de l'école de Cressy et ajouter de la végétation sur l'axe

Les travaux publics pour maintenir et améliorer les infrastructures ne sont pas toujours visibles du grand public, mais restent indispensables pour la pérennité du patrimoine communal

vert jouxtant l'école. La posture pour cet aménagement sur l'axe vert vise à la création de petites buttes végétalisées permettant également d'atténuer le bruit que le voisinage peut subir compte tenu du caractère minéral du quartier. Une petite zone, incluant du mobilier sportif pour adultes, améliorera également la qualité de ces espaces.

Nouvelle chaufferie centralisée à la salle communale

La société CAD Energie 1 SA a réalisé des travaux de transformation du local de la chaufferie pour installer une nouvelle chaudière à pellets. L'existante datait de la création de la salle communale

et commençait à être désuète. Cette chaudière permettra non seulement de chauffer les bâtiments communaux, mais également les immeubles locatifs de la Fondation du logement situés au centre de Confignon. Le but de la mise en place d'un réseau à distance permet de remplir des objectifs en termes de durabilité afin d'être plus efficaces. Ces travaux ont été réalisés par la société CAD Energie 1 SA et les coûts lui sont entièrement imputés. Il s'agit là d'un partenariat privé-public efficace dans une logique gagnant-gagnant pour l'ensemble des partenaires. Les phases suivantes permettront de connecter d'autres immeubles du village dans les limites de la puissance offerte par la nouvelle chaudière.

Cimetière

Lieu symbolique par essence, le cimetière devenait difficile d'accès depuis quelques années sur certains de ces portails d'entrée. Une restauration des portails a été réalisée, en réhabilitant les piliers en pierre de granit. Les quatre entrées connaissent ainsi une deuxième vie, grâce à un travail qui a nécessité un sablage et une remise en état globale des portails.

Meilleure efficacité énergétique

Commune labellisée Cité de l'énergie Gold, Confignon a poursuivi les travaux pour un assainissement des bâtiments communaux visant à améliorer l'efficacité énergétique en diminuant les pertes énergétiques. Après la Mairie et l'ancienne école, c'est au tour de la Maison de la Paroisse et de la Maison Briefer d'avoir connu un lifting grâce à l'installation d'un double vitrage et à une amélioration de la serrurerie du bâtiment.

Et encore

- Profitant des travaux d'assainissement, une nouvelle zone 30 km/h a vu le jour au chemin de Murlaz.
- L'ascenseur de l'école de Confignon, qui datait de 1978, a été changé, répondant ainsi aux normes de sécurité.
- Le réseau téléphonique de l'administration a été transformé en technologie IP.
- Des travaux d'étanchéité ont été réalisés dans les sous-sols de l'école de Confignon.
- Le local de stockage de matériel de l'école de Confignon a été revu et réhabilité.
- Des travaux ponctuels d'amélioration du réseau d'assainissement ont été exécutés sur l'ensemble du territoire.
- Des études pour l'élargissement des zones 30 km/h en direction de la plaine de l'Aire ont été lancées.
- Des études pour l'amélioration des voiries communales ont été programmées et les travaux auront lieu en 2020.

Donner une place aux habitant-e-s dans la culture

Maintenir un lien fort avec nos habitants, en développant une offre culturelle diversifiée, reste une priorité à Confignon. En 2019, les événements proposés ont rencontré un franc succès. Les spectacles en plein air proposés par le service culturel ont reçu un magnifique accueil. La Commune a repris aussi ses partenariats avec plusieurs festivals, afin de toucher des publics de toutes les générations.



Première édition du Théâtre au Parc en juillet.

Le service culturel a notamment proposé :

accompagnées et dirigées par le comédien et metteur en scène, bien connu à Confignon, Miguel Fernandez.

Théâtre au Parc

Le magnifique parc de la mairie étant peu fréquenté par les habitants, le service culturel a proposé d'y organiser deux soirées estivales de théâtre en plein air.

Pour sa première édition, le Théâtre au Parc de Confignon a accueilli, mercredi 3 et jeudi 4 juillet « Sottises et Sagesses de Nassr Eddin Hodja », personnage bien connu en Orient et en Perse depuis le XIII^{ème} siècle.

Ces histoires, contées des Balkans à la Mongolie, sont passées par Confignon cet été grâce à trois chanteuses et comédiennes de talent Lorianne Cherpillod, Anna Koti et Tara Macris,

Plusieurs collaborations avec des Festivals

En 2019, Confignon a également collaboré avec plusieurs festivals. Antigél est venu en janvier, proposer une séance de Yoga en musique à l'école de Cressy. L'événement a enregistré plus d'une centaine de participants qui ont pu se régaler d'un brunch du terroir après la séance.

En partenariat avec Confignon, le Festival des Créatives a proposé cette année « Fluide », le jeudi 14 novembre. Un spectacle décoiffant de la comédienne genevoise Latifa Djerbi dans une salle communale où les élucubrations d'une quinquagénaire angoissée

Le cinéma en plein air a attiré plus de 200 personnes et s'ancre au village de Confignon et à Cressy



se sont évaporées dans la fumée d'un pain trop cuit. La soirée s'est terminée autour d'un verre et d'une fondue au chocolat offerts au public dans une bonne humeur contagieuse.

Cette année, Confignon et Bernex ont collaboré ensemble à deux festivals en programmant des événements communs.

Le samedi 16 mars, le Festival GrooveN' Move a proposé une journée d'ateliers et de battles pour les jeunes à l'aula de l'école de Cressy. L'occasion de découvrir plus de 60 danseurs émérites et d'initier les enfants aux danses urbaines.

La Fête de la danse a été programmée avec une soirée Tango vendredi 3 mai à Bernex, un bal guinguette exceptionnel, samedi 4 mai, malgré un déplacement à la salle communale en raison d'une météo capricieuse et un cours de danse parents/enfants à l'école de Cressy, le dimanche 5 mai.

Communication

2019 a été l'occasion de revoir le fonctionnement de la communication interne et externe de la Commune. De nouvelles procédures internes ont été mises en place et le service a planché sur l'identité visuelle et la diversification des canaux de communication de la Mairie.

Rénovation de la dépendance

En 2019, le Conseil administratif a souhaité également relancer le dossier de la réhabilitation de la dépendance de la Mairie. Ce projet, très attendu et présenté au printemps 2020 au Conseil municipal, permettra à la Commune de développer l'offre culturelle et d'accueillir jusqu'à 120 personnes pour des spectacles, des concerts de petite forme ou des expositions. L'acoustique et l'agencement seront adaptés aux besoins et ce bâtiment du 19^{ème} bénéficiera d'un sous-sol sur la moitié de sa surface. La grande salle, la mezzanine et le petit espace bar dans l'entrée pourront également être loués par les Confignonnais et les associations pour des fêtes privées. Les usagers bénéficieront aussi du magnifique parc.

Et encore

■ Concours de Chefs

Organisé le 19 septembre à la salle communale, a fait salle comble. Plus de 100 repas ont été servis par trois grands cuisiniers de Genève pour le plus grand plaisir des participants. L'événement, organisé par le service du développement durable et le service culture et communication, a été plébiscité par les habitants et sera reconduit en 2021.

■ Deux spectacles pour enfants

Confignon a accueilli, en février, le spectacle « Whomyn » et ses multiples femmes du monde, dans des décors et des lumières merveilleux. En novembre, ce sont « Touda et Paki » qui ont tenu en haleine petits et grands autour d'une fable écologique originale. Ces deux spectacles ont été suivis d'un goûter et d'un atelier créatif très prisés.

■ Expositions

L'annexe de la Mairie a accueilli deux expositions. En mai, le sculpteur confignonnois Daniel Juvet et l'artiste peintre Jacqueline Dubi ont présenté ensemble « De pierres et de toiles ». Une série d'œuvres en résonance, très appréciée. En septembre, Eline Tissot et Martine Frison, ont exposé des oxydes très originaux et des sculptures pour des visiteurs conquis.

■ Laurent Deshusses

Confignon a eu le plaisir d'accueillir, le 3 octobre, le comédien genevois Laurent Deshusses, très en forme, pour un seul en scène.

■ Chéquier culture

Confignon a distribué six Chéquiers culture, destinés à offrir un accès à la culture dans le canton aux personnes en situation économique précaire.

Une vision globale pour la sécurité et le sport

Que ce soit par le biais du Centre régional d'intervention (CRI 201) ou avec deux agents du poste de Bernex, la sécurité à la population passe par une vision intercommunale visant à mieux servir la population au quotidien. La mobilité facilitée des habitant-e-s apporte une offre d'activités sportives globale à Confignon.



Le sport se développe à Confignon.

Police municipale

Durant cette année, la Police municipale a poursuivi ses différentes tâches de maintien de l'ordre mais également de prévention. Que ce soit par sa présence lors des différentes manifestations communales (Promotions, Fête nationale, Feuillu...) ou par une écoute attentive des craintes et ressentis de la population. Elle est toujours active pour assurer et rassurer les habitants.

La police municipale a également participé à la collecte d'informations concernant les vitesses observées sur les chemins communaux. En collaboration avec le pôle technique, ces données permettent non seulement de travailler en prévention mais aussi d'évaluer les chemins devant faire partie d'une stratégie de mise en place de zones limitées à 30 km/h.

Depuis l'été 2019, les agents municipaux destinés à la commune de Confignon ont intégré les séances hebdomadaires du pôle technique dans le but d'un échange d'informations. Notamment afin de développer une plus grande efficacité des actions ciblées sur le terrain, allant de la circulation routière en passant par les déprédations et jusqu'à des problèmes de déchets.

Centre d'intervention régional 201 (CRI-201)

Le CRI-201 est géré conjointement par les communes de Confignon et de Bernex. Au niveau cantonal, une réorganisation de la sécurité feu professionnelle et des sapeurs-pompiers est en cours. Cette réorganisation passe par une nouvelle gouvernance, des activités précisées

L'année 2019 a permis de débiter les travaux pour la réalisation du restaurant du centre intercommunal des Evaux



également des formations destinées aux pompiers professionnels. Le site du CRI-201 est destiné à devenir l'une des antennes régionales pour les interventions sur le sud-ouest du canton. L'ensemble de ces discussions se poursuivent au sein de l'Association des communes genevoises.

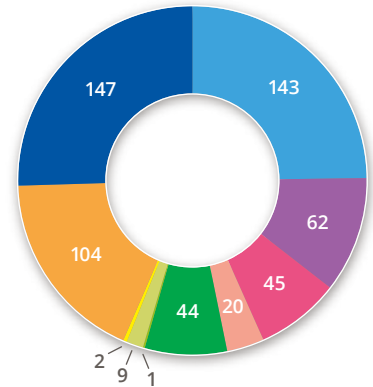
Sport

En 2019, le sport a été caractérisé par la poursuite des planifications pour offrir à la population les infrastructures nécessaires. Consciente de ses limites territoriales, Confignon poursuit la collaboration avec Plan-les-Ouates pour la réalisation d'un centre sportif dans le futur quartier des Cherpines, destiné tant au habitant-e-s qu'aux actuel-le-s qu'à venir dans ce futur quartier. Dans cette attente, la Commune continue sa participation avec le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux, avec pour objectif une offre en sport pour tout-e-s. La Fondation des Evaux a, dans cette optique, réalisé des travaux visant à éditer un plan directeur.

pour chaque corps, ainsi que par une nouvelle répartition financière entre les différentes communes du canton. Dans le cadre de ces travaux, une première étape a été franchie pour que les pompiers professionnels soient gouvernés par un groupement intercommunal. Les sapeurs-pompiers des différentes communes pourront bénéficier

Un dojo adapté la demande

La réalisation du DOJO à l'école de Confignon a permis à ses usagers de bénéficier de meilleures conditions d'entraînement. Tous les jours dès 16h30, les enfants de la Commune adeptes des arts martiaux peuvent ainsi faire du sport dans un espace de 80 m² avec des conditions sanitaires améliorées.



Activités du service de la police municipale

- Administration/AO/Aut. Parent. Contravention/Rapport
- Domaine public/Affichage/Chantier/Signaux/Déprédation
- Sécurité/Stupéfiant/Bruit
- Circulation/Accident/VG/Radar/Zones bleues
- Contrôle/Circulation/PréDire/Personne/Véhicule
- Alarme/Feu/Incendie/Malaise
- Chiens/Animaux
- Domaine privé
- Ecole/Surveillance/Prévention/Ilotage
- Patrouille intercommunale (soir)

Et encore

- Les agents du stationnement ont œuvré durant toute l'année pour des infractions liées au stationnement, ce qui a permis à la commune de recevoir CHF 53'000.- de recettes.
- Dans le but de réduire les vitesses des véhicules motorisés, une extension de la zone 30 km/h sur l'ensemble de la plaine de l'Aire est en cours.
- Des recherches de mesures pour éviter le trafic de transit sur le chemin Sur-le-Beau ont été entreprises de manière intercommunale avec la commune d'Onex et les riverains.



On voit le passé meilleur
qu'il n'a été; on trouve
le présent pire qu'il n'est;
on espère l'avenir plus
heureux qu'il ne sera."

— *Louise d'Épinay*

Index des annexes

Commune de Confignon
Rapport et résumé de l'exercice



Fondation d'intérêt public communal
pour le logement à Confignon



Fondation d'intérêt public
communal pour les institutions
de la petite enfance à Confignon



Organisation régionale de
la protection civile de Lancy-Cressy



Centre régional d'intervention
CRI 201 à Bernex



Centre intercommunal de voirie de
Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex



Groupement intercommunal
pour l'accueil familial de jour
Rhône-Sud à Genève



Fondation des Evaux
Centre intercommunal de sports, loisirs
et nature des Evaux



Annexe I

Commune de Confignon

Résumé de l'exercice

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019
au Conseil municipal de la**

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 14 mai 2020
52/mg/6

BfB Société fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Confraternité 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@blbge.ch
Web www.blb.ch

Fondée en 1892

BfB

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Commune de Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

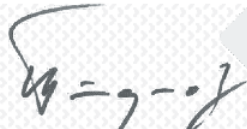
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne, relatif à l'établissement des comptes annuels et défini selon les prescriptions des magistrats communaux, était partiellement documenté pour les processus importants au regard de la Commune. En effet, les procédures manquantes, ainsi que l'analyse des risques ont été finalisées, et adoptées en 2020.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviseur agréée

Annexes :

- Comptes annuels (détail ci-après)

Commune de Confignon

Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019	2018
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	5'713'588.53	4'461'496.19
Créances et actifs de régularisation	5'512'400.00	5'885'885.60
Placements financiers	439'078.00	430'912.00
Immobilisations du PF	5'745'140.41	5'491'300.05
Total patrimoine financier	17'410'206.94	16'269'593.84
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	30'861'564.96	32'232'156.23
Prêts et participations permanentes	3'927'107.03	3'901'151.03
Subventions investissements	345'727.00	187'190.00
Total patrimoine administratif	35'134'398.99	36'320'497.26
TOTAL DE L'ACTIF	52'544'605.93	52'590'091.10

PASSIF	2019	2018
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	1'564'327.12	1'245'492.93
Provisions à CT et LT	1'737'920.76	1'439'525.19
Engagements financiers à CT et LT	21'190'000.00	22'290'539.75
Engagements envers les financements spéciaux	69'593.75	343'612.10
Total capitaux de tiers	24'561'841.63	25'319'169.97
Capitaux propres		
Fonds enregistrés comme capital propre	163'908.50	171'820.90
Réserves liées au retraitement du PA et PF	0.00	0.00
Excédent du bilan	27'818'855.80	27'099'100.23
Total capitaux propres	27'982'764.30	27'270'921.13
TOTAL DU PASSIF	52'544'605.93	52'590'091.10

CHARGES	2019	BUDGET	2018
Charges de personnel	4'037'553.00	4'056'322.03	4'024'978.57
Biens, services et autres charges d'exploit.	3'720'293.14	3'232'706.72	3'763'480.20
Amortissements du PA	2'572'627.18	2'557'541.75	2'688'067.74
Charges financières	304'660.88	330'700.00	313'394.60
Charges de transfert	4'846'589.85	4'661'226.50	4'658'059.55
TOTAL DES CHARGES	15'481'724.05	14'838'497.00	15'447'980.66
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	711'843.17	-255'000.00	19'193.40

REVENUS	2019	BUDGET	2018
Revenus fiscaux	12'500'609.35	11'130'333.00	12'858'497.43
Taxes	687'503.84	541'046.00	609'889.19
Revenus financiers	763'545.01	640'360.00	867'952.53
Revenus de transfert	2'349'943.71	2'271'758.00	1'130'834.91
Revenus extraordinaires	-108'034.69	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	16'193'567.22	14'583'497.00	15'467'174.06

Annexe II

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

*En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes
des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.*

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019
au Conseil de fondation de la
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
Confignon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêtés au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 68, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 13 mai 2020

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé

Annexes

- Comptes annuels 2019

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019 *	2018
Patrimoine financier		
Actifs à court terme	832'556.72	620'955.82
Immobilisations corporelles PF	47'080'804.60	46'755'426.00
Total patrimoine financier	47'913'361.32	47'376'381.82
TOTAL DE L'ACTIF	47'913'361.32	47'376'381.82

PASSIF	2019 *	2018
Capitaux de tiers		
Engagements à court terme	524'803.50	642'385.85
Engagements à long terme	34'110'067.30	34'486'007.30
Total capitaux de tiers	34'634'870.80	35'128'393.15
Capitaux propres		
Financements spéciaux	929'650.00	929'650.00
Réserves liées au retraitement du PF	0.00	0.00
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	10'334'030.52	9'303'528.67
Total capitaux propres	13'278'490.52	12'247'988.67
TOTAL DU PASSIF	47'913'361.32	47'376'381.82

CHARGES	2019 *	2018
Charges de personnel	90'470.25	88'573.80
Biens, services et autres charges d'exploit.	754'072.64	811'483.72
Charges d'intérêts	615'500.50	639'772.45
Charges financières	1'318.20	7'262.95
TOTAL DES CHARGES	1'461'361.59	1'547'092.92
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	1'030'501.85	952'584.69

REVENUS	2019 *	2018
Produits des biens-fonds du PF	2'491'860.19	2'499'674.36
Revenus des intérêts	3.25	3.25
TOTAL DES REVENUS	2'491'863.44	2'499'677.61

* Comptes 2019 non votés par le Conseil municipal

Annexe III

Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

*En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes
des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.*

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la
Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon
Confignon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

L'audit des comptes annuels de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 20 mars 2019 celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

 Membre d'EXPERTSuisse | Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêtés au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 68, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 15 avril 2020

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels 2019

**Fondation d'intérêt public communal pour
les institutions de la petite enfance à Confinon**
Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019 *	2018
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	122'146.29	266'351.83
Marchandises	1'376.90	4'813.40
Total patrimoine financier	123'523.19	271'165.23
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	1.00	1.00
Total patrimoine administratif	1.00	1.00
TOTAL DE L'ACTIF	123'524.19	271'166.23

PASSIF	2019 *	2018
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	113'524.19	261'166.23
Total capitaux de tiers	113'524.19	261'166.23
Capitaux propres		
Autres capitaux propres	10'000.00	10'000.00
Total capitaux propres	10'000.00	10'000.00
TOTAL DU PASSIF	123'524.19	271'166.23

CHARGES	2019 *	BUDGET	2018
Charges de personnel	2'311'808.75	2'302'530.61	2'305'059.40
Biens, services et autres charges d'exploit.	426'105.24	455'400.00	450'193.61
Amortissements du PA	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	2'737'913.99	2'757'930.61	2'755'253.01
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2019 *	BUDGET	2018
Taxes	837'978.80	1'051'250.00	902'390.16
Revenus divers	0.00	0.00	0.00
Revenus de transfert	1'899'935.19	1'706'680.61	1'852'862.85
TOTAL DES REVENUS	2'737'913.99	2'757'930.61	2'755'253.01

* Comptes 2019 non votés par le Conseil municipal

Annexe IV

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.

Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, Lancy, sur l'exercice 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur,

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Berney Associés

de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Marina CHRISTE
Expert réviseur agréée
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Sébastien BRON
Expert réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe)

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019	2018
Patrimoine financier		
C/C Ville d'Onex	157'439.00	160'743.00
C/C Commune de Confignon	38'328.00	39'323.00
Total patrimoine financier	195'767.00	200'066.00
TOTAL DE L'ACTIF	195'767.00	200'066.00

PASSIF	2019	2018
Capitaux de tiers		
C/C Ville de Lancy	195'767.00	200'066.00
Total capitaux de tiers	195'767.00	200'066.00
TOTAL DU PASSIF	195'767.00	200'066.00

CHARGES	2019	BUDGET	2018
Charges de personnel	418'151.20	424'587.00	400'023.05
Biens, services et autres charges d'exploit.	99'117.98	171'820.00	126'615.13
TOTAL DES CHARGES	517'269.18	596'407.00	526'638.18
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2019	BUDGET	2018
Taxes	21'038.20	8'000.00	16'117.45
Revenus financiers	10'050.00	8'000.00	12'000.00
Revenus de transfert	486'180.98	580'407.00	498'520.73
TOTAL DES REVENUS	517'269.18	596'407.00	526'638.18

Annexe V

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.

Rapport de l'organe de révision
au conseil intercommunal du
Centre régional d'intervention CRI 201
BERNEX

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Centre régional d'intervention CRI 201, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

J..

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

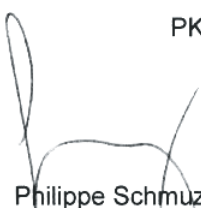
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous ne pouvons pas attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

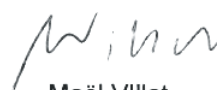
Genève, le 25 mars 2020

PKF Fiduciaire SA



Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé

(personne ayant dirigé la révision)



Maël Villat
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019	2018
Disponibilités et placements financiers à CT	152'254.92	95'024.42
Actifs de régularisation	54'450.00	51'243.80
TOTAL DE L'ACTIF	206'704.92	146'268.22

PASSIF	2019	2018
Engagements courants	205'260.12	144'667.52
Passifs de régularisation	1'444.80	1'600.70
TOTAL DU PASSIF	206'704.92	146'268.22

CHARGES	2019	BUDGET	2018
Administration	154'856.40	165'300.00	141'983.95
Service du feu	196'240.11	234'163.00	200'150.43
Caserne	48'789.10	51'880.00	49'535.40
TOTAL DES CHARGES	399'885.61	451'343.00	391'669.78
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2019	BUDGET	2018
Taxes	0.00	1'000.00	400.00
Revenus de transfert	399'885.61	450'343.00	391'269.78
TOTAL DES REVENUS	399'885.61	451'343.00	391'669.78

Annexe VI

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.

Rapport de l'organe de révision
au conseil intercommunal du
CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)
BERNEX

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

/./.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

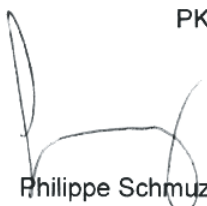
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous ne pouvons pas attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

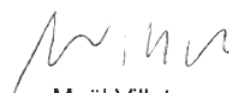
Genève, le 23 mars 2020

PKF Fiduciaire SA



Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé

(personne ayant dirigé la révision)



Maël Villat
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex
Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019	2018
Disponibilités et placements financiers à CT	31'006.58	89'333.55
Créances et actifs de régularisation	46'823.13	42'524.95
Marchandises, fournitures et travaux en cours	40'268.44	35'241.00
TOTAL DE L'ACTIF	118'098.15	167'099.50

PASSIF	2019	2018
Engagements courants	117'568.15	167'099.50
Passifs de régularisation	530.00	0.00
TOTAL DU PASSIF	118'098.15	167'099.50

CHARGES	2019	BUDGET	2018
Charges de personnel	530.00	1'300.00	510.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	283'276.33	256'700.00	293'189.75
Amortissements du PA	0.00	6'100.00	0.00
Charges financières	0.00	2'000.00	0.00
Charges de transfert	70'156.00	69'600.00	72'042.00
TOTAL DES CHARGES	353'962.33	335'700.00	365'741.75
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2019	BUDGET	2018
Taxes	3'460.59	0.00	1'261.50
Revenus divers	7'112.51	0.00	0.00
Revenus financiers	0.00	335'700.00	0.00
Revenus de transfert	343'389.23	0.00	364'480.25
TOTAL DES REVENUS	353'962.33	335'700.00	365'741.75

Annexe VII

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.

Rapport détaillé de l'organe de révision
au Conseil du Groupement Intercommunal pour
l'accueil familial de jour Rhône-Sud
Onex

Nous avons achevé l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Notre rapport d'organe de révision à l'attention du Conseil ne contient ni réserve, ni remarque sur les comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 70 RAC, l'organe de révision doit établir à l'attention du Conseil un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunale pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud pour l'exercice 2019 clôturant le 31 décembre 2019 selon notre lettre de mission du 9 juillet 2018.

Notre révision a pour but de se forger une opinion sur les comptes annuels et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne quant à la préparation de ces derniers, tel que défini par le Conseil.

Les remarques mentionnées dans ce rapport ne sont pas de nature à modifier des conclusions émises dans notre rapport d'organe de révision statutaire daté du 3 mars 2020 au Conseil.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et faisons les réserves d'usage pour le cas où des faits susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Finalement, nous tenons à remercier la direction et le personnel administratif de votre établissement, pour l'assistance efficace qu'ils nous ont apportée dans le cadre de l'exécution de notre mandat.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples explications sur les différents points du présent rapport.

Carouge, le 9 mars 2020

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

1. L'essentiel en résumé

Dans le tableau ci-dessous, nous avons résumé les principales constatations résultant de l'audit des comptes annuels 2019. Un symbole rouge ou jaune indique un besoin d'agir :

Thème	Commentaires	
Exécution et résultats de l'audit	- Nous avons remis notre rapport de révision sur les comptes annuels sans réserve, ni remarque, à l'exception du SCI - Nous recommandons au Conseil d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis. - Nous nous sommes entretenus avec la Direction sur tous les points essentiels relevés lors de l'audit des comptes annuels.	●
Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)	Le SCI a été pris en compte dans la planification de l'audit. Sur la base des résultats de notre audit, nous pouvons confirmer l'existence du système de contrôle interne dans notre rapport d'audit sur les comptes annuels. Nos commentaires sur le SCI figurent au chapitre 4.	●
Ajustements comptabilisés et non comptabilisés	Les écarts constatés lors de l'audit ont été comptabilisés. Il ne demeure aucun ajustement non comptabilisé susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels.	●
Fraude et soupçon de fraude	Lors de l'audit 2019, nous n'avons relevé aucun soupçon de fraude ou acte frauduleux.	●
Qualité de l'établissement des comptes	Sur la base de notre audit, nous n'avons aucun point à relever quant à la qualité de l'établissement et de la présentation des comptes selon la loi sur l'administration des communes et de son règlement d'application	●

▲ Il existe un déficit important. Le Conseil et/ou la Direction sont appelés à agir.

■ Il existe un potentiel d'améliorations, lesquelles peuvent être mises en place par le Bureau ou la Direction.

● Les résultats sont conformes à nos attentes ; selon nous, il n'y a pas matière à agir.

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019	2018
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	992'237.61	421'480.96
Créances et actifs de régularisation	2'540'177.42	2'508'464.22
Total patrimoine financier	3'532'415.03	2'929'945.18
TOTAL DE L'ACTIF	3'532'415.03	2'929'945.18

PASSIF	2019	2018
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	2'961'791.28	2'642'849.03
Engagements envers les financements spéciaux	1'655.75	2'612.15
Total capitaux de tiers	2'963'447.03	2'645'461.18
Capitaux propres		
Capital propre	568'968.00	284'484.00
Total capitaux propres	568'968.00	284'484.00
TOTAL DU PASSIF	3'532'415.03	2'929'945.18

CHARGES	2019	BUDGET	2018
Charges de personnel	2'866'595.05	2'912'409.00	2'692'997.80
Biens, services et autres charges d'exploit.	766'032.47	843'900.00	770'643.73
Amortissements du PF	0.00	0.00	0.00
Charges de transfert	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	3'632'627.52	3'756'309.00	3'463'641.53
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2019	BUDGET	2018
Taxes	1'428'093.32	1'487'400.00	1'385'473.18
Revenus de transfert	2'199'031.80	2'264'359.00	2'068'882.60
Revenus divers	5'347.80	4'500.00	9'285.75
Revenus financiers	154.60	50.00	0.00
TOTAL DES REVENUS	3'632'627.52	3'756'309.00	3'463'641.53

Annexe VIII

Fondation des Évaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Évaux

Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

En raison des mesures sanitaires interdisant la tenue des Conseils municipaux et des commissions (COVID19), les comptes des annexes suivantes n'ont, cette année exceptionnellement, pas été approuvés formellement par le Conseil municipal.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 19 juin 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément à l'article 28 des statuts de la Fondation approuvés par la loi PA 255.00, des comptes annuels ci-joints de la Fondation des Evaux, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019, arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Bureau du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à l'article 23 des statuts, incombe au Bureau du conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises.

Paragraphe d'observation

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- paragraphe 4.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles » : le tableau des immobilisations corporelles inclut les informations essentielles telles que définies par le manuel MCH2 des communes genevoises en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements ;
- paragraphe 4.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, ne sont pas valorisées ;
- paragraphe 4.4.4 « Mise à disposition d'infrastructures sportives non comptabilisées » : les associations, domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Cette mise à disposition annuelle gratuite n'a pas été évaluée ;
- paragraphe 4.4.5 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés, y compris ceux de 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultats.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux états financiers.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales en vigueur, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du conseil de fondation, était en cours de documentation, notamment sur des processus importants comme celui de la clôture.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 220'568 et un total de bilan de CHF 5'323'592 au 31 décembre 2019.

CONTRÔLE FINANCIER DE LA VILLE DE GENEVE



André Lévrier
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Maxime Chrétien
Directeur
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultats
- tableau des flux de trésorerie
- annexe

Fondation des Evaux
Résumé de l'exercice 2019

ACTIF	2019	2018
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	856'896	1'615'119
Créances et actifs de régularisation	30'341	19'703
Marchandises et travaux en cours	5'801	6'288
Total patrimoine financier	893'038	1'641'110
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	4'430'554	3'294'171
Total patrimoine administratif	4'430'554	3'294'171
TOTAL DE L'ACTIF	5'323'592	4'935'281

PASSIF	2019	2018
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	269'388	163'510
Provisions à CT	33'487	58'624
Engagements financiers à CT et LT	3'582'000	3'495'000
Total capitaux de tiers	3'884'876	3'717'133
Capitaux propres		
Préfinancements	72'305	90'621
Réserve	525'000	125'000
Autres capitaux propres	500'000	500'000
Excédent du bilan	341'412	502'527
Total capitaux propres	1'438'716	1'218'148
TOTAL DU PASSIF	5'323'592	4'935'281

CHARGES	2019	BUDGET	2018
Charges de personne	2'167'995	2'221'347	2'086'375
Biens, services et autres charges d'exploit.	968'767	987'200	923'252
Amortissements du PA	483'717	573'127	414'040
Charges financières	55'465	108'210	63'714
Charges de transfert	37'657	37'657	38'176
TOTAL DES CHARGES	3'713'602	3'927'541	3'525'558
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	220'568	20'372	406'156
REVENUS	2019	BUDGET	2018
Taxes	153'649	100'130	172'134
Revenus financiers	188'822	187'000	176'155
Prélèvement s/fonds et financements spéciaux		82'690	
Revenus de transfert	3'591'698	3'578'093	3'583'424
TOTAL DES REVENUS	39'341'710	3'947'913	3'931'714

Éditeur:

Commune de Confignon

Ont contribué à cette publication:

Le Conseil administratif, l'administration communale et le service de la communication de la Mairie de Confignon.

Conception & réalisation graphique:

S&B Graphic Design | www.sbgraphic.ch

Photos:

Couverture: **Olivier Riethauser** high5prod.ch

Pages intérieures: **François de Limoges**

excepté pour les pages suivantes:

p.8 et 18 **Amstein + Walthert** (Dév. durable)

p.9 **Stefano Bianco** (Technique)

p.16 **Mathieu Flueckiger**

p.20 **Hugo Bürge** Hoch-Foto-Technik GmbH

p.24 **Les Ateliers Lacroix**

p.26 **Isabel Jan Hess**

Impression:

Imprimerie G. Chapuis S.A.

Imprimé sur papier recyclé à base de

100% de vieux papier, certifié FSC, Ange

Bleu, Nordic Swan et neutre en carbone.



Commune de Conignon

Promenade des Rêveries 2
1232 Conignon

T 022 850 93 93
F 022 850 93 92
info@conignon.ch
www.conignon.ch

